

# CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés,

Mme et Mr Bertrand Robert  
Les Chirouzes 43700 COUBON  
Tel. 04 71 08 81 66 - 06 82 44 39 40

et,

---

---

Tel.	Mail
------	------

---

Il est convenu d'une location saisonnière pour un studio situé au **Val Claret, à Tignes, résidence Le Schuss au 8ème étage, porte n° 804.**

Période de location : \_\_\_\_\_  
Tarif : \_\_\_\_\_

## ***Règlement de la location :***

A la réservation : \_\_\_\_\_

Caution : \_\_\_\_\_ (sera retournée dans les trois semaines, suivant la fin du séjour en fonction de l'état des lieux)

Trois semaines avant la location :

Solde : \_\_\_\_\_

## CONDITIONS GENERALES

Le propriétaire, s'engage à délivrer un logement conforme aux normes d'habitabilité et au descriptif de l'annonce.

Le locataire s'engage à occuper l'appartement paisiblement et, respecter le règlement de la copropriété, entretenir les lieux et les rendre en bon état de propreté sans modifier la disposition du mobilier.

L'appartement sera réservé dès réception du contrat signé, accompagné du chèque du montant de l'acompte.

Fait à ..... le ..... en 2 exemplaires

*Le propriétaire*

*Le locataire*